

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

2026-09

**DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE**

**Arrondissement de
Montauban**

COMMUNE DE BESSENS



SEANCE DU 25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Severine MONTANARO WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, qui a donné procuration à Nadège OGER, Serge MICHEL, Bastien PLANA, qui a donné procuration à Brigitte MOT, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS,.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 20/02/2026

Délibération n°2026-09 : Approbation du budget primitif 2026 de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2026 sont les suivants :

- Ne pas augmenter la pression fiscale ;
- Poursuivre les projets phares d'investissement ;
- Poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Rechercher des cofinancements sur les projets ;
- Maintenir le soutien aux associations.

S'agissant de l'investissement, l'exercice 2026 sera principalement consacré à la réalisation des programmes engagés en 2025, et singulièrement la réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière en tiers-lieu culturel polyvalent (tranche 1).

Quant aux nouveaux crédits inscrits du budget 2026, ils s'articulent essentiellement autour des priorités suivantes :

- La réalisation sous maîtrise d'ouvrage du SDE82 de l'éclairage de mise en valeur de l'église de Lapeyrière,
- La création d'une couverture et d'un éclairage pour le terrain de futsal,
- Le lancement des études pour la création d'un lotissement communal sur l'OAP des Capellas,
- L'engagement de la tranche 2 des travaux du marché pour la réhabilitation de l'église de Lapeyrière (aménagements paysagers),
- L'engagement de la réhabilitation des vestiaires du stade,
- L'engagement des études préalables et de maîtrise d'œuvre relatives la consolidation du mur de soutènement en contrebas de l'église et de la Mairie.

Compte tenu de l'investissement très conséquent que représente la réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière sur l'exercice 2026 et du décalage entre sa réalisation et le versement des subventions afférentes ainsi que du FCTVA, la conclusion d'un crédit relais s'avère nécessaire pour conserver un niveau confortable de trésorerie. Le recours à cet outil est donc prévu au budget à hauteur de 899 642€. Il est précisé qu'il s'agit d'un prêt de court terme (3 ans) remboursé à la perception des subventions déjà notifiées et en attente de paiement ainsi que du FCTVA sur lesquels il est assis .

Vu la délibération d'adoption des taux de la fiscalité directe locale 2025 ;

Vu la reprise anticipée du résultat 2025 du budget communal et son affectation provisoire ;

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Délibérant sur le budget de l'exercice 2026, étudié poste par poste sur les documents remis à tous les conseillers, et après reprise anticipée et affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :

APPROUVE le budget 2026, tel qu'annexé, lequel peut se résumer de la manière suivante :

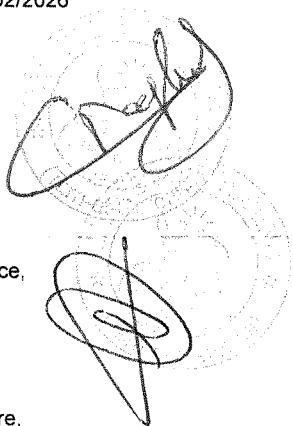
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 427 320.54 €	1 224 553.66 €
Report de l'excédent exercice N-1		202 766.88 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 427 320.54 €	1 427 320.54 €
INVESTISSEMENT	2 741 611.03€	3 241 104.40 €
Report du déficit de l'exercice N-1	499 493.37 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 241 104.40 €	3 241 104.40 €

Fait à Bessens, le 25/02/2026

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigiite MOT

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 27 FEV. 2026

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 27 FEV. 2026